

Adresse de Pucheu, agent national du district d'Orthès, à la Convention nationale, lors de la séance du 23 fructidor an II (9 septembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de Pucheu, agent national du district d'Orthès, à la Convention nationale, lors de la séance du 23 fructidor an II (9 septembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCVII - Du 23 fructidor an II au 2 vendémiaire an III (9 au 23 septembre 1794) Paris : CNRS éditions, 1993. pp. 12-13;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1993_num_97_1_15727_t1_0012_0000_7

Fichier pdf généré le 05/11/2020

le poison, les torches incendiaires, pour étayer un instant leur frêle existence.

Faudra-t-il s'étonner si la rage de ces majestés vient de mettre au jour de nouveaux forfaits, en opposant à notre sainte liberté le Cromwel de la France, le monstre Robespierre.

Voilà donc le suppôt de l'infâme Albion, le vil artisan de cette tactique barbare qui vouloit rompre le faisceau de la fraternité, en portant le découragement, la calomnie et le poignard dans le cœur des bons républicains, qui vouloit finir avec ses complices par tremper ses mains sacrilèges dans le sang même de nos braves représentans.

Voilà donc le fruit de cette confiance enthousiaste de ce respect susperstitieux que la ruse infernale de ce traître avoit su nous dérober.

Non, la cause du genre humain, l'égalité, la liberté ne périront point.

Non, les atroces fourberies du fanatisme n'outrageront, ne guideront plus le bon sens et la raison.

Non, le crime audacieux n'enchaînera plus la vérité, ne triomphera plus de la vertu.

Sans-culotes français, embrassons-nous, serrons-nous, il en est tems, et jurons de n'idolâtrer désormais aucun individu plus qu'un autre jusqu'au terme de ses jours : jurons encore d'exterminer le 1^{er} Lépide, le 1^{er} Antoine, le 1^{er} Octave qui tentera de nous désunir, de caresser l'ignorance et la corruption, pour ressusciter les dictateurs les triumvirs ou les scélérats héréditaires.

Et vous fidèles Montagnards, qui n'avez cessé par votre exemple de nous tracer la route de l'immortalité : encore une fois, vous avez sauvé le peuple le 9 thermidor, en étouffant en un jour la plus alarmante des conspirations et tous les chefs conspirateurs; encore une fois, l'énergie imposante et le dévouement héroïque de la Convention nationale ont fait le désespoir de la ligue des tirans.

Pères de la patrie recevés les bénédictions de la société des sans-culotes de Chabons : à l'instant même, électrisée du même feu que ses frères du département de l'Isère, la société couvre son bureau de dons civiques, destinés à construire un vaisseau qui doit concourir à la liberté du monde en aidant à purger nos mers des brigans anglois, des esclaves de Georges.

Législateurs, vous tenés dans vos mains les sublimes destinées de la France : si les trames journalières de nos ennemis ne permettent pas de croire qu'elles soient entièrement affermiées, s'il est arrêté que l'hydre des factieux menace de soulever encore ses têtes renaissantes, votre vigilance est donc plus que jamais nécessaire. La société de Chabons vous invite au nom de l'humanité de rester à votre poste, jusqu'à ce que l'étendard tricolor, couronné d'olivier, flote sur nos frontières, nos parages et sur tous les points intérieurs de la République.

Les membres du comité de correspondance de la société populaire de Chabons.

NESEE, *président*. GALLET, VALLET.

7

La société populaire de Cusset [département de l'Allier] écrit à la Convention nationale que deux dénonciateurs ont osé calomnier deux amis de la liberté, le représentant du peuple Forestier et le citoyen Grivois, tous deux membres de la société; que l'immoralité profonde d'un des dénonciateurs décèle le crime attaquant la vertu; que leur accusation n'a servi qu'à faire ressortir avec plus d'éclat le patriotisme des citoyens Forestier et Grivois; que ces calomniateurs ont été couverts d'un juste mépris; mais que la honte ne suffit pas pour ceux qui apprennent à la braver : en conséquence, elle demande des peines sévères contre tous les calomniateurs qui ne sont pas les ennemis les moins dangereux de la patrie.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité de Sûreté générale (12).

[La société populaire de Cusset à la Convention nationale s.d.] (13)

Deux de ces hommes qui comme les crapauds après un orage, semblent ne s'élever du sein des crises politiques que pour exhaler leur venin sur les hommes purs, ont osé calomnier deux amis de la liberté, le représentant du peuple Forestier, et Grivois, son neveu, tous deux membres de cette société : l'intrigue a été démasquée; l'immoralité profonde d'un des calomniateurs a décelé le crime en attaquant la vertu, et leur accusation n'a servi qu'à faire ressortir avec plus d'éclat le patriotisme des citoyens Forestier et Grivois. Vous avez couvert les dénonciateurs d'un juste mépris; Mais la honte suffit-elle pour ceux qui apprennent à la braver? Il est temps que la calomnie méditée contre les patriotes cesse; il est temps que son poignard tourne contre ceux qui veulent s'en servir pour assassiner la liberté : nous demandons des peines très sévères contre tous les calomniateurs qui ne sont pas les ennemis les moins dangereux de la patrie.

8

L'agent national du district d'Orthès [département des Basses-Pyrénées] informe la Convention nationale que la fête du 10 août a été célébrée dans la commune d'Orthès; que toutes les communes du district y sont venues par députation; et qu'un peuple immense, fier d'avoir reconquis ses droits, a confondu dans des embrassemens mutuels la joie dont tous les cœurs étoient pénétrés, et qu'il a ré-

(12) P.-V., XLV, 168-169.

(13) Bull. 24 fruct. Reproduit dans M.U., XLIII, 409.

pété mille fois : Vive la Convention ! vive la République une et indivisible !

Mention honorable, insertion au bulletin (14).

[*Pucheu, agent national du district d'Orthès, à la Convention nationale, le 24 thermidor an II*] (15)

Législateurs.

Le 10 août 1794 est une époque mémorable. Chaque année tant que la République durera, les Français en célébreront le retour : ils le célébreront éternellement.

Appellées par mes invitations, toutes les communes de ce district accoururent hier par députation dans celle d'Orthès. Là, sur la place de la liberté, sous la voûte céleste un peuple immense fier d'avoir reconquis ses droits, a confondu dans des embrassements mutuels, la joie dont tous les cœurs étaient pénétrés. Mille bouches sincères ont répété mille fois : Vive la Convention, vive, vive la République une et indivisible, périssent tous (16) les Robespierres, périssent à jamais tous oppresseurs de la liberté. L'Être Suprême, l'être libre par essence souscrit à nos vœux; il applaudissoit à nos élans patriotiques : le soleil n'étoit obscurci d'aucun nuage; le ciel étoit pur comme nos âmes. La fête a été couronnée par des amusemens et des danses qui ont accompagné la gaieté, la franchise et la vertu.

Dignes représentans d'un peuple libre, tels sont ces hommes dont, sous le nom d'ouvriers, de paysans et de peuple, on a chez les autres nations, des idées si basses et si fausses. Vos égaux par la nature, vos inférieurs par leur volonté, par la préférence qu'ils devoient à votre mérite et qu'ils lui ont accordée, ils ont sur vous des droits sacrés que vos cœurs sont bien loin de leur contester; vous serez donc toujours ce que vous êtes, les créateurs et les soutiens de leur liberté, les artisans de leur bonheur.

Vive la Convention, vive la République une et indivisible.

Salut et fraternité.

PUCHEU.

9

Le citoyen Grelard, de la commune de Pérignac, département de la Charente-Inférieure, fait don à la République de la finance de son office d'huissier à la ci-devant chancellerie de Xantes [ci-devant Saintes].

Mention honorable du don, et renvoi au comité de Liquidation (17).

(14) P.-V., XLV, 169. *Ann. Patr.*, n° 621.

(15) C 319, pl. 1307, p. 1. Mentionné au *Bull.*, 26 fruct. (suppl.).

(16) Ce dernier mot a été raturé.

(17) P.-V., XLV, 169. *Bull.*, 26 fruct. (suppl.).

10

La société populaire de Pontivy [département du Morbihan] écrit à la Convention nationale qu'elle a célébré, le 10 thermidor, les victoires de nos frères d'armes, qui, au pas de charge, renversent à la baïonnette les partisans incorrigibles de la tyrannie.

Mention honorable, insertion au bulletin (18).

[*La société populaire de Pontivy aux Représentants du peuple, le 19 thermidor an II*] (19)

Guerre aux tirans

Nous avons célébré le dix thermidor la victoire de nos frères d'armes, qui au pas de charge, renversent à la bayonnette les partisans incorrigibles de la tyrannie.

Le comité de correspondance.

LUMIAR, SOGMIE.

11

L'agent national du district de Mont-sur-Loir [ci-devant Château-du-Loir], département de la Sarthe, annonce à la Convention nationale que les citoyens de cette commune ont célébré, à l'époque du 10 août, une fête militaire à laquelle assistoient en foule les citoyens de l'arrondissement, et où l'allégresse la plus prononcée exprimoit le sentiment de leur haine profonde contre les tyrans et toute espèce de tyrannie.

Mention honorable, insertion au bulletin (20).

[*L'agent national du district de Mont-sur-Loir aux citoyens Représentants du peuple, le 24 thermidor an II*] (21)

Les derniers dangers qu'a couru la liberté ont réveillé l'ardeur des citoyens de Mont-sur-Loir, leur premier sentiment fut de venir faire connaître leur continuel attachement à la patrie; leur amour et leur confiance en vos travaux, et leur profonde horreur au nom seul du Catilina religieux et de ses criminels associés.

En mémoire de votre nouvelle victoire le peuple de Mont-sur-Loir a célébré hier 10 août, vieux stîle, une fête militaire à la qu'elle assistoient plus de six mille citoyens de l'arrondissement et où l'allégresse la plus prononcée exprimait les sentimens des citoyens, leur haine des tirans et de toutes les tyrannies. La

(18) P.-V., XLV, 169.

(19) C 320, pl. 1318, p. 5.

(20) P.-V., XLV, 170.

(21) C 319, pl. 1307, p. 2.